



**MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de juin 2017 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour de juin deux mille dix-sept (27/06/2017) à 15 h 4, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
 Madame Mélissa Girard, mairesse de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M^e Marie-Ève Belley, technicienne juridique.

17-06-01

MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Sollicitation urgente d'un milieu hôte pour la finale des Jeux du Québec, hiver 2019;
- b) Port de refuge de Cap-à-l'Aigle, suivi;
- c) Suivi général.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Octroi du contrat en transport collectif;
- b) Offre de service Vecteur 5 – plan de transition;
- c) Offre de service M^e Lavoie;
- d) Lettre d'intention – délégation de signature à M^{me} Catherine Gagnon;
- e) Politique de soutien aux entreprises : approbation d'un dossier;
- f) Politique d'investissement de la Vision économique régionale 2022 financée par la Réserve financière de la Vision économique régionale, suivi des commentaires formulés à la Ville de Québec;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Suivi de la participation de « l'équipe TNO » au sauvetage du 1^{er} juin dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (déroulement, facturation,...);

- b) Suivi des modifications à apporter à l'entente relative à l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien;
- c) Suivi du comité de sécurité publique (CSP) tenue à la MRC le 20 juin et présentation du rapport annuel d'activités du CSP et de la SQ;
- d) Suivi de la rencontre avec des représentants du ministère de la Défense nationale tenue à la MRC le 22 juin et relative à la mise en place d'un programme d'exercice pré-sommet du G7 pour le volet sécurité;
- e) Gestion de l'exploitation du sable et du gravier, suivi du dossier de la sablière/gravière de Snigole (présences de monsieur Stéphane Charest et madame Mélissa Ouellet);
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Inauguration du réseau des écocentres;
- b) Écocentre La Malbaie : bail avec la Ville de La Malbaie;
- c) Cellules du Lieu d'enfouissement technique (LET) : construction de la phase 3, plans et devis - offre locale;
- d) Gestion des fosses septiques : inspections des installations;
- e) Problématique des conteneurs isolés;
- f) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi
- g) Réserve de la biosphère : catalogue d'équipements de tri sélectif;
- h) Opération du réseau des écocentres : remplacement d'un véhicule tout-terrain;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT), suivi;
- b) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé, suivi;
- c) Offre de services à Notre-Dame-des-Monts;
- d) Offres d'achat pour certaines terres à Saint-Aimé-des-Lacs;
- e) Campings sur zec, suivi;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Agrandissement de la MRC, suivi des travaux;
- b) Suivi de la rencontre de planification locale tenue le 21 juin au Fairmont Le Manoir Richelieu relativement au sommet du G7;
- c) Suivi de la rencontre de négociations tenue à Québec le 29 juin relativement au renouvellement de la convention collective des travailleurs(euses) de la MRC;
- d) Gestion des ressources humaines, suivi d'un avis disciplinaire;
- e) Suivi du contrat octroyé par l'UMQ pour les services professionnels d'un consultant en assurance collective pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ, pour une durée d'une année avec option de reconduction;
- f) Programme RénoRégion, suivi de la correspondance du 5 juin dernier relative au montant mis à la disposition de la MRC pour l'année 2017-2018;
- g) Suivi de l'adoption, à l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 64 sur l'immatriculation des armes à feu;
- h) Aéroport de Charlevoix : réparation du célomètre (télémètre de nuages) de la station de météo AWOS;
- i) Aéroport de Charlevoix : cas particulier;
- j) Traverse de VTT sur la route 170 à Sagard, demande du comité de citoyens;
- k) Campagne de sensibilisation au partage de la route par l'ajout de panneau de signalisation;
- l) Évaluation foncière : demande d'extension de délai pour le dépôt du rôle de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et de la Ville de Clermont;
- m) Équipement Halt (solution cycliste) : solutions permettant de mieux aménager le territoire, tout en permettant d'accompagner les citoyens dans la pratique du cyclisme;
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique à la section H : demande d'appui et autres;
- o) Salon de la chasse de la municipalité de Saint-Siméon, demande d'aide financière au TNO de Charlevoix-Est;
- p) Rodéo de Charlevoix, suivi;
- q) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

17-06-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2017**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2017.

17-06-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mai-Juin 2017 », et ce, pour les mois de mai et juin 2017 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Mai-Juin 2017 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mai-Juin 2017 », et ce, pour les mois de mai et juin 2017.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

17-06-04 **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE JUIN 2017**

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur la liste déposée lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Juin 2017 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M^{me} Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

17-06-05 **ÉVALUATION FONCIÈRE : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE, DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS ET CELUI DE LA VILLE DE CLERMONT**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles des municipalités de Baie-Sainte-Catherine et de Notre-Dame-des-Monts et de la Ville de Clermont, sans excéder le 1^{er} novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux.

- c. c. M. Martin Coiteux, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
 M. Stéphane Chagnon, directeur général, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
 M^{me} Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts
 M^{me} Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

17-06-06

GESTION PARASITAIRE : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MRC, L'AÉROPORT ET LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Déprédation D.L., de renouveler le contrat de la gestion parasitaire au même tarif que le contrat pour les années de 2014-2017, représentant la somme de 3 578,02 \$ taxes incluses pour trois ans;

CONSIDÉRANT QUE ce montant inclut la gestion parasitaire pour l'Aéroport de Charlevoix, le lieu d'enfouissement technique, la MRC et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE quelques précisions au contrat seront incluses dans une annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat pour la gestion parasitaire à l'Aéroport de Charlevoix, le lieu d'enfouissement technique, la MRC (incluant la Sûreté du Québec), à Déprédation D.L., pour la somme totale forfaitaire de 3 578,02 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que ce contrat débute le 1^{er} juillet 2017 et se termine le 30 juin 2020.

- c. c. M. Dan Lavoie, Déprédation D.L.
 M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-07

LE MAGASIN GÉNÉRAL COOP ST-FIDÈLE : ENGAGEMENT DE LA MRC À DONNER UNE MAINLEVÉE HYPOTHÉCAIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC est créancière hypothécaire, de troisième rang, du Magasin général Saint-Fidèle, Coop de solidarité aux termes de deux prêts à même le Fonds local de solidarité (FLS) et le Fond local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE le Magasin général Saint-Fidèle, Coop de solidarité a fait cession de ses biens (ou est réputé avoir déposé une cession) en date du 16 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE Lemieux Nolet inc., syndics autorisés en insolvabilité, a reçu une offre d'une nouvelle coopérative pour faire l'acquisition de cet immeuble et des équipements;

CONSIDÉRANT QUE le premier créancier, soit la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, a accepté l'offre du syndic;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Jean-Paul Morin, de la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L en date du 2 juin 2017 relativement à la signature de la mainlevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accorder mainlevée hypothécaire au Magasin général Saint-Fidèle, Coop de solidarité relativement aux deux (2) prêts octroyés à même le Fonds local de solidarité (FLS) et le Fond local d'investissement (FLI) et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, pour signer ladite mainlevée.

c. c. M. Martin Poirier, syndic, Lemieux Nolet inc.

17-06-08

AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT DU DEUXIÈME DÉCOMPTÉ À POINTCO

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 17-04-08-EX relativement à l'octroi du contrat de construction pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC à l'entreprise PointCo inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes datée du 21 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du deuxième décompte à l'entreprise PointCo inc., pour les travaux d'agrandissement du siège social de la MRC, représentant la somme de 173 627,01 \$ taxes incluses, payée à même le budget MDC poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-09

AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC : PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY, ARCHITECTES

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 16-05-05 relativement à l'octroi du contrat de service professionnel à Robitaille Larouche Déry, Architectes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de monsieur Sylvain Larouche, architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer un paiement pour les honoraires professionnels d'architecture à Robitaille Larouche Déry, Architectes, pour une somme de 5 058,90 \$ payée au budget MDC au poste « construction nouveaux locaux ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-10

REGISTRE DES ARMES À FEU : RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 64 sur l'immatriculation des armes à feu le 9 juin 2016 à l'Assemblée nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce registre vise à remplacer le registre des armes d'épaule aboli par l'ancien gouvernement fédéral de Stephen Harper;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la nouvelle loi, toute arme à feu sur le territoire du Québec doit être immatriculée avec un numéro unique et inscrite à un fichier;

CONSIDÉRANT QUE le registre devrait voir le jour en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement n'a retenu aucun endroit pour localiser les bureaux du registre québécois des armes à feu;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage que le gouvernement du Québec localise des centres administratifs en région comme l'École nationale de police du Québec à Nicolet ou le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault à des fins de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a déjà signifié par résolution au gouvernement du Québec son intérêt et ses intentions de voir s'établir sur son territoire les bureaux du registre des armes à feu, incluant l'ensemble des fonctions requises pour l'administration du registre (résolution numéro 13-03-07);

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du registre québécois des armes à feu sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est est un des dix-sept projets régionaux priorisés par le conseil des maires lors de sa journée de réflexion stratégique tenue le 23 janvier 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces projets, dont celui relatif au registre des armes à feu, ont fait l'objet d'une présentation à la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale le 9 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est réitère au gouvernement du Québec son intérêt et ses intentions à ce que celui-ci établisse les bureaux du registre des armes à feu sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, incluant l'ensemble des fonctions requises pour l'administration du registre.

c. c. M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité publique
M. François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
Mme Caroline Simard, députée de Charlevoix Côte-de-Beaupré
M. Hugo Roy, directeur du partenariat, du développement territorial et des services à la gestion et directeur du développement régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale
Capitaine Jonathan Jauron, directeur, Centre de service MRC 21-6201, Sûreté du Québec

17-06-11 SALON DE LA CHASSE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON, OCTROI D'UNE COMMANDITE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à la Municipalité de Saint-Siméon pour la réalisation du premier salon de la chasse qui aura lieu du 18 au 20 août 2017, payée à même le budget du TNO au poste « divers ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, TROISIÈME LAC DES MARAIS, ZEC LAC-AU-SABLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant une propriété sise au troisième lac des Marais, dans le TNO de la MRC de Charlevoix-Est, visant à autoriser un agrandissement en empiétant jusqu'à 17,37 mètres dans la marge avant édictée à 25 mètres par l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 247-04-14;

CONSIDÉRANT QUE la demande est justifiée par le fait que le terrain est sur une pointe et que les possibilités d'agrandissement sont très limitées;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé n'empiète pas dans la bande protection riveraine établie à 15 mètres dans la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la dérogation mineure au troisième lac des Marais, dans le TNO de la MRC de Charlevoix-Est visant à autoriser un agrandissement en empiétant jusqu'à 17,37 mètres dans la marge avant édictée à 25 mètres par l'article 4.1 du règlement de zonage numéro 247-04-14.

c. c. M. Sylvain Gauthier, inspecteur des TNO

17-06-13 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : PROPOSITION ET ACCEPTATION D'UN PROJET

CONSIDÉRANT la présentation de la recommandation du comité d'évaluation d'un projet faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer avec le porteur de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE**

Projet	Porteur	Recommandé
PROJETS RÉGIONAUX		
Train entre Baie-St-Paul et La Malbaie	Réseau Charlevoix	10 000 \$

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-14

OFFRE DE SERVICE POUR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Il est proposé par Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déposer une offre de services pour la modification des règlements d'urbanisme de Notre-Dame-des-Monts afin d'intégrer les nouvelles normes relatives aux constructions en zone agricole autorisées dans la décision n^o 378642 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Le prix pour ces modifications est établi par le Règlement de tarification de la MRC, il représente la somme de 1 600 \$, et comprend la cartographie et l'élaboration d'un calendrier d'adoption.

c. c. M^{me} Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CSP ET DE LA SQ
COUVRANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017**

La DGA et directrice de la sécurité publique et des communications, madame Caroline Dion, ainsi que la présidente du comité de sécurité publique (CSP), et mairesse de Notre-Dame-des-Monts, madame Mélissa Girard, dépose le rapport annuel d'activités du CSP de la MRC et de la SQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Le préfet, M. Sylvain Tremblay, mentionne que ce rapport sera déposé sur le site Internet de la MRC et pourra être consulté au www.mrccharlevoixest.ca.

17-06-15

**GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER :
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR LA RÉPARATION D'UN
CHEMIN**

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère depuis 2011 l'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la sablière/gravière publique 21 M-09-1 située dans le secteur Snigole à Clermont est incluse dans cette gestion;

CONSIDÉRANT les dommages causés par le coup d'eau survenu au début du mois de mai sur un chemin forestier perpendiculaire au chemin Snigole, lequel chemin est bordé de poteaux électriques alimentant la station d'eau potable de la ville de Clermont, située juste au bas du chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est aussi utilisé par des entreprises forestières pour le transport du bois permettant ainsi d'éviter de circuler sur le réseau local à l'intérieur de la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le chemin en question donne également accès à des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE l'eau ayant endommagé le chemin provient des montagnes derrière la sablière/gravière et a cheminé à travers la sablière/gravière sous gestion de la MRC avant d'aller endommager le chemin forestier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont souhaite que ce chemin soit réparé et envisage de déposer une demande de subvention à cet effet dans le cadre d'un programme existant dont le financement peut aller jusqu'à 80 % du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une participation du milieu pour un montant de 20 % du coût des travaux serait nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est participe financièrement avec la Ville de Clermont et d'autres partenaires aux travaux de réparation d'un chemin forestier, s'il y a lieu, dans le secteur Snigole à Clermont, pour 5 % de la somme totale, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, et ce, à même le budget de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier.

c. c. M^{me} Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont
M^{me} Marie-Claude Néron, responsable des opérations, Unité de gestion de Charlevoix, Direction de la gestion des forêts, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

17-06-16

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'UNE PARTIE DES TRAVAUX PRÉVUS A L'ANNÉE 1 DU PROGRAMME PIIRL, SOIT LA SECTION 10.3 (COTE DES HARVEY) ET LE PONCEAU EN BAS DE PENTE

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-38 de la MRC concernant l'octroi du contrat de réalisation des plans et devis et la surveillance d'une partie des travaux sur le chemin Snigole prévus à l'année 1 du programme PIIRL;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accorde une première aide financière de 8 858 \$ pour le projet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a la responsabilité de l'entretien du chemin Snigole selon une entente avec la Ville de Clermont et conséquemment du projet en titre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en titre sont réalisés sur le territoire de Clermont, mais que la MRC est la demanderesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la MRC de Charlevoix-Est soit la signataire de l'entente et qu'elle reçoive les subventions liées au projet en titre.

c. c. M. André G. Bernier, directeur du développement durable et de la voirie locale, MTMDET
M. Frédéric Tittley, MTMDET
M^{me} Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

17-06-17

OCTROI D'UN CONTRAT À AUTOBUS JEAN-YVES AUDET RELATIVEMENT AU TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gré à gré avec Autobus Jean-Yves Audet inc. prendra fin le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a résolu unanimement de procéder à un appel d'offres sur invitation pour continuer d'assurer un service de transport de personnes sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé le 31 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE quatre transporteurs ont été invités à déposer une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 21 juin 2017 à 15 h, à la MRC de Charlevoix-Est sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix de la soumission – plus taxes
Transport Savary 1982 inc.	60 060 \$
Autobus Jean-Yves Audet inc.	48 720 \$
Groupe Autocar Charlevoix (Jeannois)	54 600 \$

CONSIDÉRANT QU'Autobus Jean-Yves Audet inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer le contrat en transport collectif à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour une durée de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 pour la somme de 48 720 \$ plus taxes applicables.

c. c. Mme Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC), MRC

17-06-18

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RELATIVEMENT AUX LETTRES D'INTENTION

CONSIDÉRANT les demandes de financement relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE chaque demande est analysée par le comité d'investissement commun de la MRC et est suivie d'une recommandation de ce comité au conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises ont besoin d'obtenir une confirmation de la MRC affirmant l'intention de contribuer au projet afin de leur permettre d'obtenir d'autres financements;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir le financement de la MRC, les entreprises doivent remplir certaines conditions, lesquelles sont exigées par le comité d'investissement commun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser la directrice du service de développement économique (Mission développement Charlevoix) de la MRC de Charlevoix-Est, madame Catherine Gagnon, à signer les lettres d'intention à l'égard des entreprises bénéficiant d'une recommandation positive par le comité d'investissement pour une contribution à même le fonds de développement du territoire dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, en prenant soin d'indiquer dans ladite lettre, que le déboursement des fonds sera effectué uniquement lorsque les conditions seront dûment remplies et une fois l'approbation de la demande par le conseil des maires.

17-06-19

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME VECTEUR 5 RELATIVEMENT AU PLAN DE TRANSITION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est est présentement à analyser son offre de service de mobilité collective sur son territoire pour le mieux-être des citoyens et de la collectivité dans le cadre du Développement social intégré (DSI);

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement par une firme spécialisée en transport était prévu dans la demande de projet d'étude de faisabilité technique et financière du plan de transition;

CONSIDÉRANT la proposition de la Firme Vecteur 5 pour la réalisation de ce mandat pour la somme de 4 783,64 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à la Firme Vecteur 5 représentant la somme de 4 783,64 \$ plus taxes pour un accompagnement à la mise en œuvre du plan de transition des services de transport collectif dans la région de Charlevoix.

c. c. M^{me} Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, Mission développement Charlevoix (MDC), MRC

17-06-20

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY, S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 16-06-12 relativement à un mandat à Lavoie Gagnon, société d'avocats, pour les dossiers relativement à Mission développement Charlevoix;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du procureur responsable des dossiers relativement au Fonds local de solidarité (FLS) et au Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour recouvrer les sommes dues, et que de telles procédures nécessitent un avocat aux fins de représentation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura besoin des services d'un procureur relativement aux procédures de recouvrement d'argent qui peuvent être entreprises de temps à autre;

CONSIDÉRANT le champ d'expertise de M^e Francis Fortin, avocat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L., et son offre de services au taux horaire de 200 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à M^e Francis Fortin, avocat pour la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L., relativement au recouvrement des sommes dues à la MRC en lien avec le Fond local d'investissement (FLI) et le Fond local de solidarité (FLS).

c. c. M^e Francis Fortin, Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats

17-06-21

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : OCTROI D'UNE SOMME À L'ENTREPRISE LES BELLES RÉCOLTES DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT la demande de financement d'une somme de 50 000 \$ déposée par l'entreprise Les belles récoltes de Charlevoix relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser une somme de 50 000 \$ à même le fonds de développement des territoires en lien avec la politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir le financement l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Preuve de constitution de l'entreprise accompagnée du capital action émise par la société aux actionnaires;
- Preuve de financement des autres partenaires financiers prévus au projet;
- Preuve de mise de fonds;
- Soumission équipement acquis;
- Convention d'actionnaires (s'il y a lieu);
- Ententes ou contrats avec les clients au nom de l'entreprise;
- Dépôt de l'échéancier.

CONSIDÉRANT la présentation du dossier par la directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix), madame Catherine Gagnon, lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d’octroyer une somme de 50 000 \$ à l’entreprise Les belles récoltes de Charlevoix, à même le fonds de développement du territoire dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, conditionnellement à ce que les exigences soient remplies.

Il est également résolu de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer le protocole à l’égard de l’entreprise Les belles récoltes de Charlevoix.

17-06-22

POLITIQUE D’INVESTISSEMENT DE LA VISION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE 2022

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 8 décembre 2016 la Loi 109 qui instaurait notamment le Fonds de la Capitale-Nationale et de ses régions;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Loi, le Service de développement économique de la Ville de Québec a élaboré une politique d’investissement visant à préciser le cadre normatif de la vision économique régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec et le gouvernement du Québec doivent signer une entente et que cette dernière prévoit le versement à la Ville d’une somme de 97 M\$ sur une période de 5 ans, soit de l’année 2017-2018 à l’année 2021-2022, le tout conditionnellement à ce que la Ville de Québec adopte une politique d’investissement préalablement approuvée par chacune des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des élus de la Capitale-Nationale a convenu de la répartition du Fonds de la Capitale-Nationale en fonction de la moyenne de la population et de la RFU;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est en accord avec les sept axes d’interventions de la politique d’investissement présenté par le Service du développement économique et des grands projets de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est souhaite s’impliquer activement à titre de partenaire pour le développement de la Capitale-Nationale et de ses régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et adopté unanimement que :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Le conseil de la MRC de Charlevoix-Est approuve la politique d’investissement de la Vision économique régionale 2022 au même titre que les municipalités régionales de comté de Charlevoix, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L’Île d’Orléans et de Portneuf ainsi que de la Nation huronnewendat;

- Le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est agit à titre de répondant pour optimiser les interventions en développement économique avec la Ville de Québec et ses partenaires régionaux;
- Le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer les documents pertinents.

17-06-23

SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX 2017 : DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 18^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE

Il est proposé par madame Mélissa Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ pour la 18^e édition du tournoi de golf-bénéfice au profit de la Sclérose en plaques du grand Charlevoix 2017.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

17-06-24

MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT tous les efforts du conseil d'administration du Rodéo de Charlevoix, afin que cet événement soit un succès;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de spectateurs d'année en année et les retombées pour toute la région de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires souhaite manifester l'importance de l'événementiel pour la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire de la Ville de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, et résolu unanimement, d'adopter cette motion de félicitations à l'égard de la 8^e édition du Rodéo de Charlevoix.

c. c. M. Sébastien Harvey, président, Rodéo de Charlevoix

17-06-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Pierre Boudreault, la séance est levée à 15 h 14.

Sylvain Tremblay
Préfet

Pierre Girard
Directeur général
et secrétaire-trésorier